

DEPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE ST AMAND
CANTON DE DUN SUR AURON
Commune de ST GERMAIN DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 13

L'An deux mil dix-sept, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mars 2017
Date d'affichage : 22 mars 2017

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, LACHASSE Céline, DURAND Etienne, MARCHAT Jean-Marc, BARDELOT Solange,

Absent excusé ayant donné procuration : CHAMBRIN Hugues à MARCHAT Jean-Marc, FOUQUET Christian à LARDY Jean-Pierre, HUET Annick à BRANSARD Marie-Claire, SAJOT Benoît à VILLAUDY Guy

Absent non excusé : TRAMUNT Yannick

Mme BARDELOT Solange a été élue secrétaire de séance.

M. VILLAUDY Guy en l'absence de Benoît SAJOT, secrétaire de séance du 10 février 2017, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

approbation du compte de gestion 2016 (budget principal)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation du compte de gestion 2016 (budget annexe logements sociaux)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation des comptes administratifs 2016

Monsieur le Maire se retire

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, M. Jean-Pierre LARDY président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur Guy VILLAUDY, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après reprise des chiffres des comptes de gestion dressés par le receveur municipal de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		108 265.14		28 244.75		136 509.89
Opérations de l'exercice	418 939.90	521 151.11	43 583.29	45 239.52	462 523.19	566 390.63
TOTAUX	418 939.90	629 416.25	43 583.29	73 484.27	462 523.19	702 900.52
Résultats de clôture		210 476.35		29 900.98		240 377.33
Restes à réaliser			153 738.00		153 738.00	
TOTAUX CUMULES		210 476.35	153 738.00	29 900.98	153 738.00	240 377.33
Résultats définitifs		210 476.35	123 837.02			86 639.33

compte annexe pour logements sociaux maison Jeandeaud

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		0.25	3 462.30		3 462.30	0.25
Opérations de l'exercice	333.00	0.34	158 437.10	107 971.00	158 770.10	107 971.34
TOTAUX	333.00	0.59	161 899.40	107 971.00	162 232.40	107 971.59
Résultats de clôture	332.41		53 928.40		54 260.81	
Restes à réaliser			69 207.00	66 047.00	69 207.00	66 047.00
TOTAUX CUMULES	332.41		123 135.40	66 047.00	123 467.81	66 047.00
Résultats définitifs	332.41		57 088.40		57 420.81	

. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

affectation du résultat (budget principal)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2016, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 210 476.35 € et le déficit d'investissement cumulé avec la reprise des restes à réaliser est de 123 837.02 €.

Il y a lieu d'affecter la somme de 86 639.33 € à l'article 002 en section de fonctionnement et la somme de 123 837.02 € à l'article 1068 en section d'investissement du budget primitif 2017.

vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	taux 2017	Produit attendu avec taux 2017
Taxe d'habitation	466 300	15.22 %	70 971
Foncier bâti	335 500	9.19 %	30 832
Foncier non bâti	87 700	19.88 %	17 435
CFE	198 300	16.87 %	33 453
TOTAL			152 691

Après avoir délibéré, le conseil fixe les taux tels que présentés à savoir :

- taxe d'habitation : 15.22 %
- foncier bâti : 9.19 %
- foncier non bâti : 19.88 %
- CFE : 16.87 %

Budget primitifs 2017

Monsieur le Maire présente les budgets uniques qui s'équilibrent en dépenses et recettes pour :

- la commune :
Fonctionnement : 519 539.00 €
Investissement : 251 504.00 €
- logements sociaux « maison Jeandeaud » :
Fonctionnement : 18 571.00 €
Investissement : 127 706.00 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget principal et le budget annexe relatif aux logements sociaux de la maison Jeandeaud.

legs

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Me AUBAILLY, notaire à Dun-sur-Auron, par laquelle elle relate les dispositions testamentaires de Mme COCU Bernadette.

Il ressort que la commune est légataire particulier de :

- . la somme de 10 000 € à charge du fleurissement de sa tombe 2 fois par an et l'entretien du caveau 1 fois tous les 5 ans et ce, pendant 20 ans,
- . la somme de 20 000 € pour l'aménagement d'une salle aux aînés ruraux.

Après avoir délibéré, le conseil accepte ce legs.

aménagement d'une nouvelle allée dans le cimetière

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises BORDAT et LAUMONIER pour l'aménagement d'une nouvelle allée dans le cimetière :

- . entreprise BORDAT : 2 208.00 € TTC
- . entreprise LAUMONIER ; 1 528.17 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil retient le devis de l'entreprise LAUMONIER

travaux peinture façade salle des fêtes et menuiseries extérieures multiservice

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise SOGEB-MAZET pour des travaux de peinture à la salle des fêtes (1^{ère} partie) et au multiservice :

- . façade de la salle des fêtes (murs et bardage bois compris portes et fenêtres) : 8 369.56 € TTC
- . menuiseries extérieures multiservice (avant/arrière) : 1 482.36 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil accepte le devis pour les menuiseries extérieures du multiservice et demande à M. le Maire de consulter une autre entreprise pour la salle des fêtes.

renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TOURNEZIOT en tant qu'adjoint technique contractuel d'une durée de 10/35^{ème} s'arrête au 31 mai 2017.

Après avoir délibéré, le conseil décide de renouveler le contrat à durée déterminée sur la base de l'indice brut 347/indice majoré 325, pour une période d'une année, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat entre la commune et Mme Sandrine TOURNEZIOT.

tableau des permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai

Monsieur le Maire communique les heures de permanence pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai

8 h. - 10 h. 30	10 h.30 - 13 h.	13 h. - 16 h.00	16 h.00 - 19 h
VILLAUDY Guy	FOUQUET Christian	LARDY J.-Pierre	VILLAUDY Guy
CHAMBRIN Hugues	SAJOT Benoît	BARDELOT Solange	BRANSARD M.-Claire
MARCHAT J.-Marc	HUET Annick	DOUCET Cyril	GALLIENNE Josette
TRAMUNT Yannick	DURAND Etienne		LACHASSE Céline

Informations

Monsieur le Maire donne les informations suivantes

- . la lettre de remerciements de M. HUET Jean-Philippe, président de la section cantonale pour le soutien de la municipalité apporté lors de l'assemblée générale et le congrès qui ont eu lieu le samedi 11 mars (prêt de salle, vin d'honneur offert)
- . la lettre de félicitations de M. POINTEREAU, sénateur, pour la réalisation du bulletin municipal
- . le texte de la loi Labbé sur l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires dans certains espaces (parcs, forêts, promenades) et l'autorisation pour le cimetière, le terrain de sport, la voirie en zones étroites ou difficiles d'accès et certains espaces publics.